

Horaires de travail « normal »

Décompte temps de travail effectif actuel

1708 heures de temps de travail à l'année (1701h + 7h de solidarité)

1603 h {
- 10 jours RTT
- 30 heures CEF
- 6h de franchise

= 1597 heures TTE

Situation à compter du 1^{er} juillet application accord compétitivité

- Nouvelle référence annuelle = 1603 h
- Le DIF légal se substitue au CEF

Si on ne change rien :

1597 heures + 30 heures de CEF
= 1627 heures TTE

1627 h - 1603 h = + 24 heures

24 heures / 218 jours par an = 0,11 x 60 = 6,6
correspondant à un volume de - 7 minutes par jour à intégrer dans les nouveaux horaires